



AFFICHÉ
LE 23.02.2024

2024/.....

Parafe

ARRETE N° 18/2024

OBJET : PAS D'UTILISATION DES TERRAINS D'HONNEUR DU STADE DES 3 SAPINS ET DU STADE DE LA CHARMERAIE

Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le code général des collectivités territoriales ; et notamment les articles L.2211-11 et suivants et L.2213-1 et suivants,

Vu les dispositions du code pénal ;

Considérant que les conditions climatiques rendent les terrains impraticables ;

ARRETE

Article unique : les conditions climatiques rendant les terrains impraticables, les terrains d'honneur du stade des 3 Sapins et du stade de la Charmeraie ne peuvent recevoir de match les :

**Samedi 24 février 2024
Dimanche 25 février 2024**

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 22 février 2024



Le Maire,
Jean-François ONETO.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-217703503-20240222-ARRETE_18_2